

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2020

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. FRANÇAIS. MAGI. PIECHOCKI. ZANNETTI-AGOSTI. SANDU. DAURELLE.

MM. SANTORO. BASTIEN. GILLANT. FELIKSAK. DURANTE. LAUNAY. GREINER.

Excusés : M. JACQUES (procuration à M. SANTORO). Mme MARCHETTI (procuration à M. BASTIEN). Mme MACHADO (procuration à M. GILLANT). Mme GAMBA.

-o-

Le compte rendu de la séance du 23 juillet 2020 n'appelle aucune observation, des élus présents.

Mme Caroline DAURELLE est élue secrétaire de séance.

-o-

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que la répartition dérogatoire libre du FPIC 2020 (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), présentée en conférence des maires le 24 septembre 2020, puis soumise au vote du Conseil Communautaire le 29 septembre 2020, n'a pas été validée à l'unanimité par ce dernier, mais à la majorité des deux tiers. Dans ce cas, les Conseils Municipaux sont amenés à se prononcer, sur ce point, avant le 30 novembre 2020.

Monsieur Jean-Pierre MINELLA a eu l'amitié de venir développer le FPIC, aux Conseillers Municipaux, qui ont également reçu la note explicative d'O.L.C. (Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences), apportant les précisions sur le calcul de la répartition arrêtée.

Madame la Maire propose de valider la répartition libre dérogatoire du FPIC 2020.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, que suite au contrôle budgétaire, il convient de modifier l'affectation du résultat d'exploitation comme suit :

Budget : COMMUNE de MOUTIERS 2019

-Recettes de fonctionnement : Excédent d'exploitation reporté - 20 000 €

-Recettes d'investissement : Excédent de fonctionnement capitalisé + 20 000 €

-Dépenses de fonctionnement :

* 60632 – Fournitures de petit équipement - 4 000 €

* 61524 – Bois et forêts - 5 000 €

* 61551 – Entretien et réparations sur matériel roulant - 2 000 €

* 6161 – Primes d'assurance multirisques - 3 000 €

* 6232 – Fêtes et cérémonies - 5 000 €

* 63512 – Taxes foncières - 1 000 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux conventions de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage, avec le syndicat Orne Aval, pour les travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas tranche 3, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget : COMMUNE de MOUTIERS 2019

Section investissement dépense :

- Article 45812 (DMO Orne Aval : Alimentation en eau potable) - 13 300 €

- Article 45813 (DMO Orne Aval : Collecte des eaux pluviales) + 13 300 €

Section investissement recette :

- Article 45822 (DMO Orne Aval : Alimentation en eau potable) - 13 146 €

- Article 45823 (DMO Orne Aval : Collecte des eaux pluviales) + 13 146 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de requalification urbaine des cités minières de Moutiers bas, tranche 3, il convient de procéder à des travaux supplémentaires.

Elle présente plusieurs devis, de l'entreprise W.H., pour la création d'un puits perdu et la fourniture et pose de fourreaux et barrières, pour un montant total de 21 060 € T.T.C. Elle précise que ces devis constituent l'avenant n° 1 au marché passé avec la société W.H.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-o-

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a reçu la liste des propositions pour l'admission en non-valeur des créances dont le comptable public de Briey a constaté le caractère irrécouvrable. Suite au décès

d'une ancienne locataire concernée par cette procédure, elle demande l'autorisation d'inscrire cette dette, à l'article 6542 « Pertes sur créances irrécouvrables / créances éteintes », pour un montant de 950,81 euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la rupture conventionnelle d'un adjoint technique territorial, un jeune agent a été embauché en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi.

-0-

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la crise sanitaire (pandémie COVID-19), une prime exceptionnelle est attribuable, aux fonctionnaires qui ont assuré la continuité des services publics, pendant la période d'urgence sanitaire. Elle propose l'agent ainsi susceptible de la percevoir, ainsi que le montant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Madame la Maire propose de reconduire le montant des subventions suivantes, pour l'année scolaire 2020/2021 : Coopérative scolaire, 10 € / élève (soit école D.Casanova 830 € et école J.Curie 510 €).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place des prestations sociales pour le personnel de la Commune de Moutiers, et de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité, et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2020. Cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction. Elle demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion au CNAS.

Elle informe que la cotisation annuelle est de 212 € par agent.

Elle désigne M. Robert SANTORO, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la Commune de Moutiers au sein du CNAS, et Mme Laurie D'AGOSTINO, déléguée agent, parmi les membres du personnel bénéficiaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

-0-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue, le 23 septembre 2020, à la Mairie de Moutiers, en présence du Directeur du Réseau La Poste secteur de Briey et de la déléguée territoriale du Groupe. Lors de cette rencontre, le rapport formalisé a été présenté. Ils ont expliqué leur souhait d'adapter les horaires d'ouverture du bureau de Moutiers, à compter du 4 janvier 2021 : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h. Ils ont également exposé les différentes formes de présence postale.

Le Conseil Municipal refuse le principe de mutualisation : il est fortement et fermement opposé à la mise en place d'une Agence Postale Communale.

-0-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une estimation a été réalisée, par un agent immobilier, pour la vente de la « maison pour tous » (15 Rue du Maréchal Foch). Elle propose qu'il s'occupe de la vente de ce bien.

-0-

Madame SANDU demande si nous avons connaissance des entreprises qui s'installent actuellement dans les locaux de l'ancien garage ZANNETTI. Nous n'avons reçu aucune information, à ce jour, en mairie.

Elle s'interroge si les réunions, avec le Commissariat de Police de Briey, ont débuté. Madame la Maire précise qu'elle a participé à la première réunion, qu'une seconde est programmée le jeudi 8 octobre, et qu'il y en aura une par mois. Le Groupe de Partenariat Opérationnel (G.P.O.), avec Briey, Auboué et Avril, permet de traiter des suites de la collaboration avec le Commissariat de Police et les questions diverses liées à la sécurité.

Et pour finir, Mme SANDU informe que les poteaux électriques, Rue de la Clairière, sont en mauvais état, que les pieds se détériorent. Mme DAURELLE propose de convenir d'un rendez-vous, avec Mme CLAVEL (interlocuteur privilégié Collectivités Locales Enedis).

La séance est levée à 21h15.

*La Maire,
Marie-Ange CHALLINE.*